

Hadopi

avec le soutien du



Paris, le 10 décembre 2020

« On a tous de bonnes raisons d'arrêter de pirater »

Lancement par l'Hadopi et le CNC d'une campagne nationale de communication en faveur de l'offre légale

Depuis le lundi 7 décembre, la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) a lancé une campagne de communication nationale en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), destinée au grand public- notamment les plus jeunes -valorisant l'expérience des utilisateurs des plateformes d'offre légale. En prise avec les usages observés par l'Hadopi, cette campagne, au ton volontairement positif, est portée par de jeunes artistes vidéastes.

L'Hadopi et le CNC ont souhaité prendre le parti de l'expérience des utilisateurs et évoquer par l'humour les principaux désagréments inhérents à la consommation illicite de contenus culturels (risque d'infection du support informatique, apparition de publicités intrusives, mauvaise qualité du son et de l'image, ...).

Pour cette campagne grand public, l'Hadopi et le CNC ont privilégié une communication positive guidée par l'analyse des motivations des internautes choisissant l'offre légale.

Cette campagne s'adresse principalement aux consommateurs de 15 à 35 ans, avec une attention particulière portée aux internautes âgés de 15 à 24 ans. En effet, le jeune public constitue la catégorie d'internautes la plus consommatrice de contenus illicites en ligne (67 % des 15-39 ans contre 46 % de l'ensemble des consommateurs¹) mais aussi la plus vulnérable aux nuisances et aux risques que présentent les services illicites. Constatant l'attractivité des abonnements légaux auprès de cette jeune population, l'Hadopi et le CNC souhaitent aussi encourager cette dynamique positive et accompagner les jeunes consommateurs vers des pratiques culturelles respectueuses des droits des créateurs.

¹ Baromètre de la consommation de biens culturels dématérialisés 2020, Hadopi, à paraître.

Trois vidéastes talentueux et prescripteurs auprès des jeunes ont accepté de s'associer à l'Hadopi et au CNC afin de faire rayonner la campagne : [Riadh](#), à l'origine du compte [Just Riadh](#) ainsi que [Lola Dubini](#) du collectif [Rose Carpet](#) et [Anis Rhali](#) du collectif Golden Moustache. Ils ont chacun créé des contenus vidéo, adaptés à leurs publics, relayés sur leurs comptes ou celui de leur collectif.

A propos de la campagne, **Denis Rapone, président de l'Hadopi**, a déclaré que
« L'accompagnement des publics, notamment des plus jeunes, et la pédagogie sont des leviers puissants pour changer les comportements des internautes. Je tenais à ce que cette campagne s'inscrive dans une démarche collective avec le CNC et les acteurs de notre écosystème, et qu'elle soit portée par des créateurs qui sont à la fois ceux que nous défendons et ceux qui savent le mieux s'adresser à leur public. L'association de jeunes talents vidéastes à notre campagne témoigne de la richesse et de la diversité de la création française ».

Pour **Dominique Boutonnat, président du CNC**, *« A cause du piratage, la filière du cinéma et de l'audiovisuel perd 1 Milliard€ par an. Derrière ce geste, des auteurs, des réalisateurs, des acteurs, des techniciens, des producteurs, des distributeurs, ne sont pas rémunérés pour leur travail. C'est toute l'industrie, déjà éprouvée par la crise, qui souffre et le public qui est privé de nouvelles œuvres. Or, le streaming légal, ce n'est pas cher, l'offre est extrêmement riche et permet de voir des œuvres dans les meilleures conditions. Plus que jamais aujourd'hui, on a tous une bonne raison d'arrêter de pirater. »*

Pour plus d'informations notamment chiffrées, voici les liens vers :

[le dossier de presse de présentation de la campagne](#)
[la page internet dédiée à la campagne](#)

Contact CNC

Vivien Plagnol
06 85 51 66 81
vivien.plagnol@cnc.fr
cnc.fr

Contact Hadopi

Caroline Cesbron
06 22 17 34 46
caroline.cesbron@hadopi.fr
hadopi.fr

A propos de l'Hadopi

Créée par la loi n° 2009-669 du 12 juin 2009, la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) agit en faveur de la protection et de la diffusion de la création sur Internet. Fondées sur l'observation des usages licites ou illicites de neuf biens culturels sur internet (musique, films, séries, photos, jeux vidéo, logiciels, livres numériques, presse en ligne et retransmissions sportives), ces missions conjuguent des actions de promotion de l'offre légale et d'accompagnement du grand public vers des pratiques en ligne responsables, ainsi que des actions de protection des droits des auteurs à travers la mise en œuvre de la procédure de réponse graduée sur les réseaux pair à pair et l'anticipation des pratiques illicites émergentes afin de mieux les contrer. En tant qu'instance de régulation chargée de la lutte contre le piratage, l'Hadopi s'emploie aussi depuis plusieurs années à responsabiliser et à impliquer les plateformes et les nouveaux acteurs du secteur dans la protection des droits des créateurs.

A propos du CNC

Créé par la loi du 25 octobre 1946, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est placé sous l'autorité du ministère de la Culture, son président est Dominique Boutonnat.

Les missions principales du CNC sont :

- la réglementation,
- le soutien à l'économie du cinéma de l'audiovisuel, de la vidéo, du multimédia et des industries techniques,
- la promotion du cinéma et de l'audiovisuel et leur diffusion auprès de tous les publics,
- la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique.